Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

ENCC SSR

Activité 2010

Formats des fichiers de données à recueillir à partir du 4 janvier 2010 VERSION 3-2010

L'établissement pourra transmettre les données d'activité 2010 de l'ENCC à partir de fin Février 2011 date de livraison des logiciels ARAMIS et ARCAnH. Les recueils spécifiques de l'étude doivent donc être mis en place dans le système d'information dès le 4 janvier 2010

Les recueils nécessaires à l'ENCC sont de différentes natures :

- La comptabilité analytique,
- Les données administratives,
- L'information médicale,
- Les données au séjour.

Les **données comptables** seront récupérées à l'aide d'un logiciel de saisie (ARCAnH) qui sera transmis fin février 2011 ; une formation est prévue sur ce logiciel. D'autre part, des suivis spécifiques complémentaires, de nature comptable, doivent être prévus pour le bon déroulement des retraitements comptables prévus dans le logiciel. Ce document souligne la nature de ces suivis.

Les **données administratives** peuvent nécessiter un recueil spécifique (notamment pour les structures rattachées à un autre établissement de santé). Ces données seront également saisies dans ARCAnH pour transmission.

Au niveau de **l'information médicale**, l'étude ENCC nécessite la transmission des fichiers du PMSI SSR, au format en vigueur de l'année d'étude. Ce sont les RHA qui seront valorisées.

Les **données au séjour** nécessitent la mise en place de recueils spécifiques à l'étude ENCC. Les données au séjour ainsi que les données PMSI seront transmises via le logiciel ARAMIS.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

L'objectif de ce document est de décrire :

- la liste des suivis spécifiques des données comptables,
- la nature des données administratives,
- les formats de recueil des données au séjour.

Attention

Ce document ne reprend pas tous les éléments nécessaires à la réalisation de la comptabilité analytique relative à l'ENCC.

Les logiciels (ARCAnH, ARAMIS) ne servent qu'à saisir ou importer les informations déjà recueillies en amont par l'établissement.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Récapitulatif des recueils et suivis spécifiques de l'ENCC

Nature des données	Données nécessitant un recueil spécifique le cas échéant	Logiciel de recueil
Données comptables	Suivi de la pharmacie	-
	Suivi des charges de personnel	Saisie dans ARCAnH
	Lignes de comptes spécifiques du PCS	Saisie dans ARCAnH
	Montants de charges à réintégrer dans le PCS	Saisie dans ARCAnH
Données administratives	Données d'activité administratives	Saisie dans ARCAnH
	Données administratives pour la logistique médicale	Saisie dans ARCAnH
	Données administratives pour la logistique et gestion générale et de la structure	Saisie dans ARCAnH
Correspondance UM-SAC	Correspondance UM-SAC	Importé dans ARAMIS
Données par séjour	PMSI	Importé dans ARAMIS
	Identifiant séjour	Importé dans ARAMIS
	Charges directes suivies au séjour	Importé dans ARAMIS
	Consommations d'UO des SAC et SAMT	Importé dans ARAMIS
	Suivi au séjour des sections spécifiques SSR	Importé dans ARAMIS

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Suivis spécifiques des données comptables

Note

Les suivis présentés ici ne sont que des suivis complémentaires à la comptabilité analytique, qui sont des points d'achoppement de la méthodologie ENCC.

Les retraitements comptables de l'ENCC se feront selon les règles de découpage et d'affectation définies dans le guide méthodologique, au niveau du logiciel de saisie ARCAnH.

Attention

Le découpage doit faire l'objet d'une réflexion préalable à l'étude, les numéros de SA étant communs aux données comptables saisies dans ARCAnH et aux fichiers importés dans ARAMIS. Ce découpage est basé sur l'arbre analytique du guide méthodologique de l'ENCC SSR.

1- Charges enregistrées en comptabilité d'exploitation

Suivi de la pharmacie

• Dans le cas où l'établissement gère la pharmacie (c'est-à-dire pour les structures SSR rattachée à un autre établissement de santé ou les structures avec une pharmacie à usage intérieur), l'établissement devra s'assurer de la cohérence entre les données comptables de la pharmacie (consommations d'achats stockés + variations de stock) et les données au séjour issues de la pharmacie.

• Dans le cadre de l'ENCc, l'établissement doit distinguer les éléments dits « Traceur » des éléments dits « Hors Traceur » à partir du document « Liste des spécialités pharmaceutiques, des consommables médicaux et des matériels médicaux « Traceurs » »

Charges de personnel

L'établissement doit être en mesure, suivant les cas, de procéder soit à des regroupements de sous-comptes existants à la balance, soit à des distinctions qui n'y sont pas faites.

Par exemple, au sein du personnel non médical, l'établissement devra distinguer le personnel soignant du personnel autre.
Cela nécessite également un suivi par catégorie de personnel de certains impôts, taxes et versements assimilés.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

2- Montants de dépenses hors comptabilité d'exploitation à intégrer dans le PCS

L'établissement devra saisir, dans des lignes de comptes spécifiques du PCS, les éléments suivants :

- **Pour les OQN :**

Les montants totaux des comptes de tiers par nature de charges suivantes :

Spécialités pharmaceutiques <liste traceur>
Consommables médicaux
Dispositifs médicaux

L'établissement devra saisir les honoraires des médecins libéraux :

Honoraires médicaux - médecins SSR
Honoraires - autres intervenants SSR
Honoraires médicaux - Imagerie
Honoraires médicaux - Laboratoires
Honoraires médicaux - Autres

- **Pour les DG :**

L'établissement devra saisir dans ARCAnH, les montants totaux suivant :

Honoraires des PH à temps complet
Honoraires des personnels de RR

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Données d'activité administratives

Les données d'activité administratives portent sur l'année civile soit du 01/01 au 31/12.

L'établissement devra transmettre les données d'activité suivantes :

Chapitre	Nature
Totaux annuels	
	Nombre de journées d'hospitalisation en SSR (nombre de sorties compris et hors décès)
	Nombre d'admissions
Totaux annuels ***par SAC***	
	Nombre de journées d'hospitalisation en SSR (nombre de sorties compris et hors décès)
	Nombre d'admissions
	Nombre d'ETP rémunérés par catégorie PS/PM/PA
Totaux annuels ***par SAMT plateaux produisant des actes pour les patients SSR***	
	Nombre d'UO par type de bénéficiaires (SSR, MCO …)
	Nombre d'ETP rémunérés par catégorie PS/PM/PA
Totaux annuels ***par SAMT PRR***	
	Nombre de minutes pour les patients hospitalisés SSR et patients hospitalisés hors SSR
	Nombre d'ETP rémunérés par catégorie PS/PM/PA
Totaux annuels ***par SAMT Métiers***	
	Nombre de minutes produites pour les patients SSR
	Nombre d'ETP rémunérés par catégorie PS/PM/PA
Totaux annuels ***par section spécifique de RR***	
	Nombre séjours bénéficiant de matériel roulant
	Nombre de minutes produites par la section Atelier d'appareillage et de confection

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Cas des SAMT Plateaux produisant des actes CCAM ou B pour les patients hospitalisés en SSR

Pour le nombre d'UO par SAMT Plateaux **des actes CCAM ou B pour les patients hospitalisés en SSR**, les types de bénéficiaires sont :

- Séjours d'hospitalisation SSR
- Consultations et soins externes SSR
- Secteur MCO
- Secteur HAD
- Secteur PSY
- MIG (hors MERRI fixes)
- Budgets annexes
- Patients hospitalisés dans un autre établissement
- Autres (personnel hospitalier, etc.) hors SSR
- Examens pré ou post hospitalisations

Cas des SAMT plateaux SSR

Dans le cas où les plateaux SSR sont utilisés pour des patients hospitalisés hors SSR, il est demandé de recueillir le nombre total de minutes produit pour l'ensemble des champs bénéficiaires (le détail par type de bénéficiaires n'est pas demandé).

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Données administratives de la logistique médicale (LM)

Les clés de ventilations des sections de LM sont recueillies par champ d'activité **et** par section du champ SSR.

Rappel des clés de ventilation

Section de logistique médicale	Clé de répartition par grand champ
Pharmacie	Euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie : Clé calculée par le logiciel de saisie
Stérilisation	M3 stérilisés
Génie biomédical	Montant d'actif brut médical immobilisé
Hygiène hospitalière	Euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie : Clé calculée par le logiciel de saisie
Salle d'urgence cardio-vasculaire	Nombre de journées produites par le (les) SAC affections cardio-vasculaires
Autre logistique médicale	A définir par l'établissement

Toutes les clés de ventilation peuvent être modifiées.
Si l'établissement a uniquement de l'activité SSR, il peut changer la clé de ventilation par « Pas de clé » et mettre 1 en unité d'œuvre.

Les grands champs

Lorsque l'établissement ou celui auquel il est rattaché, a d'autres activités que celle de SSR, il devra fournir des clés de répartitions sur les différents champs qui le concernent :

- Activité SSR (activités cliniques et médico-techniques SSR, sections spécifiques SSR)
- Consultations et soins externes SSR
- Secteur HAD (Activité clinique et consultations externes)
- Secteur MCO (Activité clinique et consultations externes)
- Secteur PSY (Activité clinique et consultations externes)
- Plateaux médico-techniques hors SSR
- MIG MCO (hors MERRI fixes) et DNDR

Les sections du champ SSR

Ce sont les sections définies par le découpage de l'activité SSR (SAC, SAMT, sections spécifique de RR

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Données administratives de la logistique et gestion générale (LGG) et de la structure (STR)

Dans le cas où l'établissement SSR est rattaché à un établissement pluridisciplinaires, les clés de ventilations des sections de LGG et STR doivent être recueillies. Ce recueil se fait par champ d'activité **uniquement.** Ce sont les mêmes champs d'activité que pour la LM.
Dans le cas où l'établissement est autonome, celui-ci peut indiquer en clé de ventilation « Pas de clé » et mettre 1 en unité d'oeuvre

Les clés à fournir pour la LGG :

Section de LGG	Clé de répartition par grand champ
Restauration	Nombre de repas servis
Blanchisserie	Nombre de kilos de linge
Autres services administratifs à caractère général	Euros de charges brutes : Clé automatique calculée par le logiciel de saisie
Autres services administratifs liés au personnel	Effectif
Accueil et gestion des malades	Nombre de dossiers crées
Services hôteliers	M² SHOB des services de soins et plateaux médico-techniques
Entretien/maintenance	M² SHOB des services de soins et plateaux médico-techniques
DSIO	Nombre de postes informatiques
DIM	Nombre de résumés PMSI
Brancardage et transport pédestre des patients	Nombre de courses de brancardage
Transport motorisé des patients (hors SMUR)	Nombre de courses motorisées

Les clés à fournir pour la STR :

Section de structure	Clé de répartition par grand champ
Structure - Immobilier	M² SHOB des services de soins et plateaux médico-techniques
Structure - Financier	Euros de charges brutes : Clé automatique calculée par le logiciel de saisie

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Recueil de données par séjour et correspondance UM-SAC

Généralités

1. Tous les fichiers de données par séjour sont au format texte (.txt ou .csv).

2. Le nom des fichiers à fournir en entrée du logiciel ARAMIS n'est pas imposé.

3. Le séparateur de champs est le « point virgule ». Seul le fichier de RHS doit être sans séparateur tel que définit au format en vigueur pour le PMSI.

4. Les montants en euros peuvent contenir des décimales. Le « point » doit être utilisé pour les décimales.

5. Les dates doivent être au format JJMMAAAA.

6. Les numéros de SAC et SAMT sont à transmettre sans les points (exemple : 922.716.22 doit apparaître dans les fichiers en 92271622).

7. Pour une valeur manquante, le champ est mis à vide. Si cette valeur figure entre 2 champs, mettre 2 points virgules consécutifs.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Récapitulatif des fichiers de données par séjour et correspondance UM-SAC

Type d'information	Dénomination du fichier	DG	OQN	Obligatoire
PMSI	Archive PMSI .in et .out	x	x	x
Identifiant séjour	Fichier 0 : Correspondance numéro de RHS - numéro administratif	x	x	
Correspondance UM-SAC	Fichier 1 : Correspondance UM-SAC ou correspondance manuelle	x	x	x
Charges directes suivies au séjour	Fichier 2 : Charges de matériel médical	x	x	
	Fichier 3 : Charges de spécialités pharmaceutiques, PSL, consommables et sous traitances affectables à une séquence (recueil daté)	x	x	
	Fichier 4 : Charges de dispositifs médicaux, transport et sous-traitances affectables à un séjour (recueil non daté)	x	x	
	Fichier 5 : Charges transitant par les comptes de tiers (recueil daté) pour les OQN		x	
	Fichier 6 : Charges transitant par les comptes de tiers pour les dispositifs médicaux (recueil non daté) pour les OQN		x	
	Fichier 7 : Honoraires des médecins libéraux et des intervenants de RR transitant par les comptes de tiers pour les OQN		x	
	Fichier 8 : Honoraires de l'activité libérale des patients SSR pour les DG	x		
Consommation d'UO des SAC et SAMT par séjour	Fichier 9 : Consommation de SIIPS par séjour et par SAC	x	x	x
	Fichier 10 : Consommation d'UO des SAMT Plateaux produisant des actes pour les patients SSR	x	x	
	Fichier 11 : Consommations de minutes des SAMT Plateaux SSR et des SAMT Métiers de RR	x	x	x
Suivi au séjour des sections spécifiques du SSR	Fichier 12 : Liste des séjours ayant bénéficié d'un appareil roulant	x	x	
	Fichier 13 : Consommation de minutes consacrées à la confection d'un appareillage et/ou de la confection de prothèses et ortho-prothèses	x	x	

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Formats

Identifiant du séjour

Fichier 0 : Correspondance numéro de séjour administratif et numéro de séjour interne

L'ENCC fait correspondre des données PMSI avec d'autres données du système d'information de l'établissement, et ce, par séjour.

Dans le cas où le numéro de séjour administratif ou le numéro de séjour SSR (numéros présents dans le recueil PMSI) n'est pas celui utilisé dans les fichiers de suivis au séjour, l'établissement devra fournir un fichier de correspondance. Pour chaque identifiant séjour administratif, il devra fournir une table de correspondance entre numéro de séjour administratif et numéro de séjour interne.

Le format du fichier attendu est le suivant :

Libellé du champ	Spécificité du champ
Numéro de séjour administratif	Identifiant séjour administratif définit dans le recueil PMSI Taille maximum : 20 caractères
Numéro de séjour interne	Taille maximum : 20 caractères

Exemple de fichier :

```
0000010;A253
0000011;A254
```

Note

Ce fichier est à fournir si l'établissement utilise un numéro interne pour tous les fichiers séjours ci-après.

Il doit y avoir une unicité dans la correspondance entre le numéro de séjour administratif et le numéro de séjour interne.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Correspondance UM-SAC

Fichier 1 : Correspondance UM-SAC

Champs à fournir	Spécificité du champ
Numéro d'UM	Numéro d'UM défini dans le PMSI (4 caractères à partir de la position 120)
Numéro de SAC	Selon le découpage de l'établissement

Exemple de fichier :

```
A103;92361600
B001;92361305
```

Important

Ce fichier est impératif pour connaître le nombre de jours passés dans chaque SAC.

Une SAC doit pouvoir correspondre à une ou plusieurs UM. A l'inverse, une UM ne pourra être rattachée qu'à une seule SAC.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Recueil des charges directes suivies au séjour

Les formats de fichiers de recueil des charges directes suivies au séjour sont décrits à partir de la page suivante.

A noter

La liste traceurs des spécialités pharmaceutiques 2010 sera téléchargeable sur le site de l'ATIH.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 2 : Charges de matériel médical

Libellé du champ	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Type de dépense	1=Matériel médical loué « liste traceurs » 2=Matériel médical acheté ou en crédit bail « liste traceurs » 3=Matériel médical loué « hors liste traceurs » 4=Matériel médical acheté ou en crédit bail « hors liste traceurs »
Date de début d'utilisation	Date de début d'utilisation (à défaut date de location)
Date de fin de d'utilisation	Date de fin d'utilisation (à défaut date de location)
Nature de la date	1= Date d'utilisation 2= Date de location
Montant en euros	Montant de la facture pour 1 et 3 Montant d'amortissement pour 2 et 4 Décimale acceptée

Exemple de fichier :

```
1;1;20062009;26062009;1;100.52
1;2;15072009;26072009;1;50
1;3;27112009;15122009;2;500
```

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 2 : Charges de matériel médical

Règle de suivi
Les charges de fauteuil roulant, de matériel de rééducation, d'imagerie, de laboratoire, d'exploration fonctionnelle ne sont pas à prendre en compte dans ce fichier de suivi des charges de matériel médical ; ces charges étant respectivement affectées dans la SA Parc de matériel roulant, SAMT plateaux techniques spécialisés SSR et SAMT plateaux produisant des actes en B ou CCAM pour les patients SSR.

La catégorie de matériel médical à suivre concerne les lits et accessoires de lits, les pompes à perfusion et à nutrition parentérale, les pompes à morphine et autres chimiothérapies, les pompes à nutrition entérale, les matériels d'aspiration, les matériels d'oxygénothérapie, respirateurs , et autres matériels.

Il n'existe pas de liste fermée pour le matériel médical «liste traceurs ».

L'établissement SSR doit suivre la charge d'amortissement ou de location du matériel médical si cette charge à un impact sur le séjour (idéalement à partir de 10% du prix de journée).

La date de début d'utilisation ou de location doit être antérieure au 2 janvier 2011 et la date de fin doit être postérieure au 4 janvier 2010.

A noter

Pour les matériels médicaux achetés ou en crédit bail, un coût journalier 2010 de l'amortissement devra préalablement être calculé afin d'affecter cette charge au séjour en fonction de la durée d'utilisation.

Les charges résiduelles seront lissées sur les séjours des SA concernées.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 3: Charges de spécialités pharmaceutiques, PSL, consommables et sous-traitances affectables à une séquence (recueil daté)

Libellé du champ	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Type de dépense	Sur 2 caractères : 11=Spécialités pharmaceutiques « liste traceurs » 12=Spécialités pharmaceutiques « hors liste traceurs » 13=Médicaments sous ATU 14=PSL 15=Consommables médicaux « liste traceurs » 16=Consommables médicaux « hors liste traceurs » 17=Sous-traitance – Consultations spécialisées 18=Sous-traitance – Dialyse 19=Sous-traitance – Radiothérapie 20=Sous-traitance – Chimiothérapie 21=Sous-traitance – Autre sous-traitance
Date	Pour 11 à 14 : Date d'administration (à défaut date de dispensation) Pour 15 et 16 : Date d'utilisation (à défaut date de dispensation) Date de réalisation de l'acte pour 17 à 21
Nature de la date fournie	1=Date d'administration 2=Date d'utilisation 3=Date de dispensation 4=Date de réalisation de l'acte
Montant en euros	Décimale acceptée
Code UCD ou code LPP	Code UCD pour le type 11 Code LPP pour le type 15

Exemple de fichier :

```
1;11;23102009;1;25.3;9122590
1;13;28112009;1;50
1;17;03022009;4;25.8
```

Règles de suivi des consommables et spécialités pharmaceutiques

<u>Consommables médicaux liste traceurs</u>

Les consommables médicaux liste « traceurs » ci-dessous doivent avoir un prix unitaire supérieur à 15€ :

- Infuseur et diffuseur portable à usage unique
- Dispositif de trachéotomie (canules et autres accessoires)
- Dispositif médical de nutrition hors pompe (poche, tubulure, sonde et autres accessoires)
- Injections et perfusion
- Set de pansements onéreux pour escarres, brûlés… (coût unitaire du consommable supérieur à 15€)

Ces charges de consommables médicaux « traceurs » sont à recueillir par code LPP, par séjour et par date d'administration.
Les consommables des dispositifs utilisés lors d'un acte décrit en CCAM ne sont pas concernés.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Spécialités pharmaceutiques liste traceurs

Il existe une liste fermée de spécialités pharmaceutiques « traceurs ».
Dans cette liste figurent notamment les molécules de la liste des spécialités pharmaceutiques facturées en sus de l'hospitalisation en MCO.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 4 : Charges de dispositifs médicaux, transport et sous-traitances affectables à un séjour (recueil non daté)

Libellé du champ	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Type de dépense	Sur 2 caractères : 30= Sous-traitance à caractère médical – Laboratoire 31= Sous-traitance à caractère médical – Imagerie 32= Sous-traitance à caractère médical – Exploration fonctionnelle 33= Sous traitance : Confection de prothèses et d'ortho-prothèses 34= Sous-traitance : Transport des patients 35= Dispositifs médicaux utilisés principalement au cours du processus d'appareillage et de confection de prothèses et d'ortho-prothèses
Montant en euros	Décimale acceptée

Exemple de fichier :

```
1;30;125,4
2;33;250
5;31;320
```

Règles de suivi

Sous-traitance : Confection de prothèses et d'ortho-prothèses (type 33)

Le type de dépense 33 est utilisé lorsque la confection de prothèses et d'ortho-prothèses est sous-traitée. Dans ce cas, l'établissement SSR achète une prothèse ou une ortho-prothèse et l'adapte au patient hospitalisé en SSR, cette charge est suivie au séjour.

Dispositifs médicaux utilisés principalement au cours du processus d'appareillage et de confection de prothèses et d'ortho-prothèses (type 35)

Le type de dépense 35 est utilisé lorsque l'établissement SSR dispose en interne d'un atelier d'appareillage et de confection. Dans ce cas, il est demandé de suivre au séjour l'ensemble des charges des dispositifs médicaux utilisés au cours du processus d'appareillage et de confection de prothèses pour les patients hospitalisés en SSR .

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 5 : Charges transitant par les comptes de tiers (recueil daté) pour les OQN

Libellé du champ	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Type de dépense	Sur 2 caractères : 40=Spécialités pharmaceutiques « liste traceurs » 41=Consommables médicaux « liste traceurs »
Date	Pour 40 : Date d'administration (à défaut date de dispensation) Pour 41 : Date d'utilisation (à défaut date de dispensation)
Nature de la date fournie	1=Date d'administration 2=Date d'utilisation 3=Date de dispensation
Montant en euros	Décimale acceptée
Code UCD ou code LPP	Code UCD pour le type 40 Code LPP pour le type 41

Exemple de fichier :

```
5102502;40;29122008;1;80;9265527
5104941;40;01032009;3;520;9265527
9100388;41;15052009;2;70;
9100499;41;05062009;3;130;
```

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 6 : Charges transitant par les comptes de tiers pour les dispositifs médicaux utilisés principalement au cours du processus d'appareillage et de confection de prothèses et d'ortho-prothèses (recueil non daté) pour les OQN

Libellé du champ	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Montant en euros	Décimale acceptée

Exemple de fichier :

```
8102178;8000
```

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 7 : Honoraires des médecins libéraux et les intervenants de RR transitant par les comptes de tiers pour les OQN

Libellé du champ	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Date de réalisation de l'acte	
Type d'honoraire	Sur 2 caractères : 50=Honoraires médicaux - médecins SSR 51=Honoraires - autres intervenants RR 52=Honoraires médicaux - Imagerie 53=Honoraires médicaux - Laboratoires 54=Honoraires médicaux - Autres
Montant Base de remboursement	Décimale acceptée

Exemple de fichier :

```
00001;26102009;325
00003;04102009;250
00018;01102009;320
```

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 8 : Honoraires de l'activité libérale pour les patients SSR (établissement sous DAF)

Libellé du champ	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Date de réalisation des actes	
Type d'honoraire	60 : Honoraires des PH 61 : Honoraires des personnels de rééducation - réadaptation
Montant Base de remboursement	Décimale acceptée

Exemple de fichier :

```
8004555;11022009;60;55.00
8004570;12012009;61;100.50
8004714;23022009;60;45
8004740;20012009;61;160
8004785;11012009;60;400
```

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Consommations d'UO des SAC et SAMT

Attention

La nature et le choix des codes des SAC et SAMT doivent faire l'objet d'une réflexion préliminaire à l'étude dans le cadre du découpage.

Les numéros de sections feront l'objet d'un contrôle de cohérence entre les SA apparaissant dans les fichiers de suivi au séjour et le découpage en SA de l'établissement saisi dans ARCAnH.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 9 : Consommation de SIIPS par séjour et par UM

Champs à fournir	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Code UM	présent en position 129 dans le format M26 du PMSI M12 2010
Date de la période de recueil	Indiquer la date du lundi du RHS considéré
Journées de présence semaine et week-end	présent en position 122 dans le PMSI M12 2010 (format m16)
Point SIIPS de base	Cf Référence ci-dessous
Point SIIPS technique	Cf Référence ci-dessous
Point SIIPS relationnel	Cf Référence ci-dessous

Exemple de fichier :

```
123121253;a101;11012010;1111111;1;4;10
123121253;a101;18012010;1111111;10;10;10
123121253;a102;25012010;1111111;20;20;10
```

Document de référence des points SIIPS

Pour le scoring SIIPS, l'établissement pourra se référer au document « La méthode SIIPS : indicateurs en soins infirmiers », 2ème édition, publié aux Editions LAMARRE.

Choix de la valeur hebdomadaire de chaque point SIIPS

La valeur la plus fréquente sera saisie pour l'ENCC, et ce, pour chacun des scores. Si il y a une égalité de fréquence de scores, l'établissement notera la plus haute

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 10 : Consommation d'UO des SAMT Plateaux produisant des actes CCAM ou B pour les patients hospitalisés en SSR

Champs à fournir	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Nombre d'UO consommées	Nombre de B/BHN ou nombre d'ICR
Numéro de SAMT	Selon le découpage de l'établissement. Les types de plateaux retenus sont les plateaux de laboratoire, d'imagerie, d'explorations fonctionnelles et de dialyse

Exemple de fichier :

```
8102182;5500;92210
8102296;4500;92210
8102401;7000;92210
8102501;10000;92210
8102498;3000;92210
```

A noter

Les établissements OQN doivent utiliser l'ICR CCAM hors personnel médical

Les tables d'ICR pour les DG et OQN sont téléchargeables sur le site de l'ATIH

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 11: Consommations de minutes des SAMT Plateaux SSR et des SAMT Métiers de RR

Champs à fournir	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Date de réalisation de l'acte	
Code CdARR	Selon codification du Catalogue des activités de rééducation- réadaptation version 3 -2009
Durée en minute de réalisation de l'acte	
Numéro SAMT métiers RR	Selon découpage de l'établissement
Numéro SAMT plateaux SSR	Selon découpage de l'établissement. A renseigner seulement dans le cas où l'acte est réalisé sur un plateau SSR

Exemple de fichier :

```
8102431;02012010;RL68;5;9227221;9227168
8102434;02012010;RL50;5;9227221;92271618
8102337;02012010;RL43;5;9227221;92271611
8102346;02012010;RL39;5;9227221;92271622
8102453;02012010;RL26;5;9227221;92271622
8102454;02012010;RL21;5;9227221;92271622
8102367;02012010;RL20;5;9227221;92271622
8102244;02012010;RL18;5;9227221;92271622
8102277;02012010;RL16;5;9227221;92271622
8102376;02012010;RL08;5;9227221;92271622
8102392;02012010;RL05;5;9227221;92271622
8102470;02012010;RL02;5;9227221;92271622
8102472;02012010;RL01;5;9227221;92271622
8102014;02012010;RA01;5;9227221;92271622
8102426;02012010;DL03;5;9227221;92271622
9100001;05012010;RL43;20;9227221;92271611
9100004;05012010;RL42;20;9227221;92271611
```

Document de référence des actes de rééducation -réadaptation

Pour le codage des actes de rééducation - réadaptation, l'établissement se référera au catalogue des activités de Rééducation réadaptation version 3 - 2010 téléchargeable sur le site de l'ATIH.

Attention : modalités de recueil des minutes pour l'ENCC

Les intervenants de RR enregistrent le temps de prise en charge pour chaque acte du CdARR et non pour la durée d'une séance de RR.

Chaque acte collectif est enregistré pour chaque patient, que ce soit pour un acte collectif, un acte effectué au cours d'une séance d'un seul patient ou un acte effectué au cours d'une séance avec plusieurs patients. La durée à enregistrer pour l'ENCC pour chaque acte est une durée **individualisée.**

Les actes réalisés sans la présence du patient, au cours de son hospitalisation, pour lesquels le temps de réalisation est requis sont listés en annexe 2 du CdARR.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 12 : Liste des séjours ayant bénéficié d'un appareil roulant

Champs à fournir	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)

Exemple de fichier :

```
9001274
9000263
9002186
9003239
```

Attention :

La catégorie appareil roulant concerne principalement les fauteuils roulants utilisés au cours du séjour.
Toutes les charges de la section spécifique parc d'appareil roulant seront ventilées sur les séjours identifiés dans ce fichier 12.

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 /Télécopie : 04 37 91 33 67

Fichier 13 : Consommation de minutes consacrées à la confection d'un appareillage et/ou de la confection de prothèses et ortho-prothèses

Champs à fournir	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif ou interne)
Nombre de minutes	Nombre de minutes consacrées à la confection de l'appareillage/prothèse/ortho-prothèse quelque soit le type de personnel.

Exemple de fichier :

```
9001274;10000
9000263;4000
9002186;6000
9003239;15000
9000919;5000
9000278;10000
```